Le gazoduc de la Corse a du plomb dans l'aile

La veille de sa démission, Nicolas Hulot a remis en cause le projet d'installation censé relier Lucciana à Ajaccio. Si l'arrivée du gaz naturel dans l'île reste dans les tuyaux, ce revirement contrarie le plan d'autonomie énergétique

/ARCHIVES AFP/P. P.

Dans les méandres de la politique énergétique insulaire, c'est ce que l'on appelle un dossier en forme de serpent de mer. Il ondule au gré des prises de position et refait surface parfois de façon inattendue.

Le dernier événement en date en est l'illustration parfaite : à la veille de sa démission surprise du ministère de la Transition écologique, Nicolas Hulot remet en cause le projet de gazoduc de la Corse.

Dans une lettre en date du 27 août adressée au président du conseil exécutif, Gilles Simeoni, le ministre émet de sérieuses réserves sur la pertinence d'une telle installation.

Prévu dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) approuvée par l'Assemblée de Corse en octobre 2015, le gazoduc s'intègre pourtant dans le dispositif choisi par les élus. Objectif : mettre un terme au fonctionnement des centrales au fioul lourd par leur conversion au gaz naturel, vieille promesse des majorités successives.

C'est dire si la missive a fait l'effet d'une douche froide pour les responsables politiques insulaires, qui se refusent à prendre le ministre au pied de la lettre.

"Officiellement, il n'y a aucune remise en cause de ce qui a été décidé et l'on s'en tient pour notre part à ce qui a été acté dans la PPE, veut rassurer Jean Biancucci, conseiller exécutif en charge de la politique énergétique. *Même si le positionnement de M. Hulot pose problème, ce courrier est une lettre de la dernière heure puisqu'il a démissionné dès le lendemain. En tout état de cause, on ne peut pas changer de position au milieu du gué, en pleine phase de dialogue concurrentiel avec les entreprises."*

Ce revirement est d'autant plus incompréhensible pour les élus que le projet de gazoduc avait été adoubé par les plus hautes sphères de l'État. En décembre 2016, la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, avait elle-même donné un blanc-seing à cette réalisation.

Dans le protocole signé avec la majorité territoriale, le gazoduc est censé alimenter le Vazzio par du gaz naturel en provenance de la centrale de Lucciana, elle-même approvisionnée par une barge au large de Bastia.

Problème : aux yeux de Nicolas Hulot, cette installation - dont il chiffre la réalisation à 900 millions d'euros, assortis d'un coût de fonctionnement de 30 millions par an - serait bien trop onéreuse.

Dans sa missive, l'ex-ministre fait savoir que les trois entreprises en lice craignent d'être confrontées à des difficultés liées au foncier pour des parcelles situées sur le passage de la canalisation.

De quoi faire bondir l'association Aria Linda. Très vigilante quant à la réduction des atteintes à la santé, elle milite dans la vallée de la Gravona pour obtenir l'arrêt des centrales à fioul.

> Une installation "à 900 M€"

"Le courrier de M. Hulot est truffé d'inexactitudes et de sarcenchère", peste Jean-Nicolas Antoniotti.

Fervent défenseur du projet de gazoduc, le président d'Aria Linda conteste, comme l'Exécutif, les chiffres avancés par le ministre. Selon lui, les coûts se chiffreraient à environ 500 millions d'euros pour la réalisation des installations et à moins de 9 millions par an pour l'exploitation.

Pour l'association, les choses sont claires : le ministre noircit le tableau pour mieux torpiller le projet de gazoduc.

"La lettre fait état de difficultés foncières plus importantes qu'elles ne le sont, appuie Jean-Nicolas Antoniotti. *En réalité, ceux qui ont travaillé sur le parcours ont identifié à peu près 1 750 parcelles, soit un chiffre bien moindre que ce qu'annonce l'État lors des réunions."*

Mais ce n'est pas tout. Dans son argumentaire, l'ancien ministre note également que les candidats *"s'interrogent"* sur le risque de sous-utilisation de l'infrastructure. Une installation difficilement amortissable?

> Une barge au large d'Ajaccio ?

Pour Nicolas Hulot, le problème se pose avec d'autant plus d'acuité que l'investissement doit être amorti en seulement 25 ans au regard de la durée de vie des deux centrales thermiques et de l'objectif d'autonomie énergétique que s'est fixée la Corse d'ici 2050. Lequel supposerait la fin de l'importation de gaz à cet horizon. Après avoir démoli le projet, l'ex-ministre propose dans son courrier la création d'une barge au large d'Ajaccio, *"plus cohérente avec notre volonté commune d'accélérer la transition écologique"*.

"Le gaz naturel est une énergie fossile, certes moins polluante que le fioul ou le GPL, mais dont le bilan carbone n'est pas neutre, écrit Nicolas Hulot. *Il ne peut s'agir que d'une énergie de transition, vouée à disparaître à l'horizon 2050. Or un gazoduc n'est pas une structure qui pourra être réutilisée facilement pour d'autres usages."*

Autrement dit, si l'arrivée du gaz naturel dans l'île reste dans les tuyaux, l'ancien ministre engage les élus à revoir leur copie. *"Compte tenu du coût très élevé de ce projet*, appuie Nicolas Hulot, *l'on peut se demander si l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse et de diminution des émissions de gaz à effet de serre ne pourrait pas être atteint en investissant ces mêmes montants dans d'autres types de projets de développement durable."*

Une façon de réaffirmer, à travers un "courrier testament", l'autorité de l'État dans le bras de fer incessant qui oppose le gouvernement à la majorité nationaliste?

De ce point de vue, Josiane Chevalier, la préfète de Corse, assure que *"la lettre était bouclée depuis plusieurs semaines et s'inscrit dans la volonté de mettre sur la table toutes les possibilités techniques pour prendre la meilleure décision et avancer. D'autant que la PPE est en phase de révision. La Corse était en avance, il ne faudrait pas désormais qu'elle soit en retard".*

J.M.